



**Décision du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature (Casier judiciaire national)
NOR : JUST2021364S**

Le sous-directeur, chef du service du casier judiciaire national, service à compétence nationale,

- Vu le décret 81-1003 du 6 novembre 1981 pris pour l'application de la loi n°80-2 du 4 janvier 1980 relative à l'automatisation du casier judiciaire et modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du 4 octobre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu l'arrêté du 20 mars 2018 fixant l'organisation du service du casier judiciaire national ;
- Vu le décret n°2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;
- Vu l'arrêté du premier ministre et du garde des sceaux ministre de la justice en date du 26 juin 2017 portant nomination du chef du service du casier judiciaire national ;
- Vu la convention de délégation de gestion relative à la gestion du BOP/VO casier judiciaire national du programme 166 « justice judiciaire » signée le 14 mars 2016 ;

DÉCIDE,

Article 1

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du chef du Casier judiciaire national tous les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et la mise en paiement des opérations de dépenses et de recettes relatives au fonctionnement courant du service du Casier judiciaire national et des services du Secrétariat général du ministère de la justice implantés sur le site nantais du ministère de la justice à :

- Madame Elisabeth PEILLIER, conseillère d'administration, cheffe du bureau de l'administration générale,
- Madame Marie-Valérie ALBERT, magistrat, cheffe de bureau de l'analyse juridique et de l'identité, adjointe au chef de service,
- Madame Fabienne GODOU, attachée d'administration, responsable de la section personnel, adjointe au chef du bureau de l'administration générale,
- Madame Séverine BOISROBERT, attachée principale, responsable du pôle finances-courrier-archives.

Article 2

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du chef du Casier judiciaire national tous marchés publics, accords-cadres, de travaux, de fournitures et services, relatifs aux dépenses d'investissement et de fonctionnement courant du service du Casier judiciaire national et des services du Secrétariat général du ministère de la justice implantés sur le site nantais du ministère de la justice à :

- Madame Elisabeth PEILLIER, conseillère d'administration, cheffe du bureau de l'administration générale,
- Madame Marie-Valérie ALBERT, magistrat, cheffe de bureau de l'analyse juridique et de l'identité, adjointe au chef de service,
- Madame Fabienne GODOU, attachée d'administration, responsable de la section personnel, adjointe au chef du bureau de l'administration générale,
- Madame Séverine BOISROBERT, attachée principale, responsable du pôle finances-courrier-archives.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel.
Elle remplace la décision du 9 avril 2018.

Fait le 01/09/2020

Le magistrat,
Chef du service du Casier judiciaire national
Eric SERFASS

